

CoRDIS

Rôle de la séance publique du 19/10/2020

11 heures 00

En raison de la situation sanitaire et des consignes émises par les pouvoirs publics qui imposent de prendre des mesures de précautions exceptionnelles, la séance publique du CoRDIS se déroulera par visioconférence.

Pour toute demande de participation, merci de bien vouloir vous adresser par courriel à l'adresse suivante : greffe-cordis@cre.fr

Dossier n° 05-38-20

Rapporteur : M. Martial FOURNIER DE SAINT JEAN

Demande de règlement de différend

Nom des parties

Représentant des parties

Demandeur : M. et Mme G.

Maître Patrick AUDARD

Défendeur : Société Enedis

Maître François TRECOURT

*

En présence de :

Le Syndicat intercommunal d'électricité de la Côte d'Or (SICECO) M. Jacques JACQUENET ; M. Bruno KABLITZ ;
M. Jean-Michel JEANNIN